

ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
poste	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 27 SEPTEMBRE

## La République sauvée

Nous lisons dans plusieurs journaux républicains réputés pour leur bon sens et leur modération cette phrase digne de Monsieur Prudhomme :

« Maintenant que la République est sauvée, il ne s'agit plus que de bien gouverner. »

Bien gouverner, voilà en effet ce qu'il y a de plus important.

Il n'y a même d'important que cela.

Seulement, bien gouverner, ce n'est pas la solution trouvée, c'est le problème qui reste à résoudre.

Or, si la situation a subi quelques modifications au point de vue de la nuance des groupes de la majorité républicaine, les difficultés qui ont empêché de bien gouverner avec la Chambre précédente sont absolument les mêmes avec la nouvelle.

Libéraux, opportunistes et radicaux représentent toujours trois systèmes politiques absolument irréconciliables.

Supposons que M. Carnot choisisse un cabinet dans le groupe libéral... Est-ce que les opportunistes et les radicaux soutiendront un gouvernement qui les ramène à la politique d'il y a dix ans ?

Un cabinet opportuniste a-t-il des chances de durée ?... Mais il aura contre lui et les conservateurs et les radicaux.

Ne parlons pas d'un cabinet radical... Cette combinaison-là ne durera pas quinze jours ; et, d'ailleurs, M. Carnot n'en veut pas, dit-on.

Bien gouverner... c'est facile à dire.

Mais il faudrait savoir, d'abord, qui gouvernera.

Quel est l'oiseau rare dont le plumage et le chant satisferont à la fois les trois groupes de cette majorité républicaine si péniblement arrachée au suffrage universel ?

Les électeurs, auxquels les candidats ont promis tout et le reste, ont réclamé les choses les plus contradictoires.

A quelle boussole le futur cabinet empruntera-t-il son orientation ?

Nous avons beau regarder ce nouveau troupeau de députés républicains, nous y retrouvons les mêmes divisions que dans l'autre, et nous sommes forcés de conclure que les mêmes causes produiront les mêmes effets, c'est-à-dire que la France vient de signer un second bail pour quatre années de gâchis.

En sorte que, si la République est sauvée, la France continue à être dans un bien piteux état de santé.

## INFORMATIONS

### CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis hier en conseil, au palais de l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot.

Les ministres ont d'abord examiné la question de savoir à quelle date il était bon de convoquer les Chambres. Le conseil a décidé de ne

pas régler la question avant le scrutin de ballottage et la proclamation faite par les commissions de recensement. Le conseil ne s'en occupera pas avant le 10 ou le 12 octobre.

Le Président de la République a expédié ensuite quelques affaires courantes en retard et signé quelques décrets.

M. de Freycinet, ministre de la guerre, a communiqué à ses collègues le projet de règlement d'administration publique, élaboré par la commission présidée par M. Marqués de Braga, ayant pour but de fixer les dispositions de l'article 23 de la nouvelle loi militaire. Le conseil a autorisé le ministre de la guerre à soumettre le projet au conseil d'Etat.

### LES COMMISSIONS DE RECENSEMENT

A Paris, la commission de recensement a proclamé élus MM. Brisson, Farcy, Laguerre, Saint-Martin et Joffrin qui a réuni 5,500 voix ; les 8,303 voix de M. Boulanger ont été annulées.

De même ont été déclarées nulles les 3,839 voix obtenues par M. Henri Rochefort dans la 1<sup>re</sup> circonscription du 20<sup>e</sup> arrondissement.

La proclamation de ces résultats a soulevé de vives protestations.

La commission de recensement du Morbihan a validé l'élection de M. le comte Dillon.

La commission de recensement paraît s'être appuyée sur ce fait que le général Boulanger étant contumax, ne peut faire valablement aucun acte légal.

A Paris, dans le vingtième arrondissement, M. Sigismond Lacroix se désiste en faveur du citoyen Dumay, candidat du parti ouvrier.

Dans le cinquième arrondissement, M. Paul Delombre, républicain modéré, se désiste en faveur de M. le docteur Bourneville, candidat radical, l'ardent promoteur de la laïcisation des hôpitaux.

Dans le douzième arrondissement, M. Lyon-Allemand se désiste en faveur de M. Millebrand.

Dans le quatorzième arrondissement, le citoyen Périllon se désiste en faveur de M. Jacques.

On recommence à parler d'une prolongation de l'Exposition Régulièrement, la clôture ne devrait avoir lieu que le 6 novembre, l'Exposition ayant été ouverte le 6 mai et le décret disant qu'une « Exposition sera ouverte à Paris, en 1889, pour une durée de six mois ».

D'autre part un grand nombre d'exposants réclament une prolongation qui leur permettrait de tirer profit de leurs récompenses et de retrouver le temps naturellement sacrifié pendant la période électorale.

Une dépêche de Londres adressée au XIX<sup>e</sup> Siècle dit qu'une réunion des notabilités boulangistes a eu lieu avant-hier, sous la présidence du général Boulanger.

La délibération a porté sur la situation créée par les élections ; aucune décision intéressante n'a été prise. Il a été seulement décidé que si M. Naquet est battu à Paris le 6 octobre, il se

représenterait à Lorient lorsque la Chambre aurait annulé l'élection de M. Dillon.

Quant au général Boulanger, il ne se représentera pas à Montmartre si la commission de recensement déclare qu'il y a lieu de procéder à un second tour de scrutin, mais il présentera un de ses partisans.

Il a été décidé, en outre, que le général Boulanger adresserait un nouveau manifeste.

L'Autorité dit qu'on s'attend, quelque temps après la réunion des Chambres, au dépôt d'un projet d'amnistie en faveur de M. Rochefort. Les promoteurs de l'idée font observer que la Chambre renfermera beaucoup de députés journalistes, et les journalistes sénateurs, MM. Jules Simon et Hébrard, n'ont pas voulu condamner un confrère.

Le Rappel croit que la vérification des pouvoirs de la nouvelle Chambre sera laborieuse et donnera lieu à un certain nombre d'invalidations : on signale en effet des départements des protestations assez vives contre diverses élections réactionnaires et boulangistes vicieuses par des actes de corruption. Ces protestations vont être envoyées à la questure de la Chambre et donneront lieu certainement à des débats plus ou moins étendus.

La Tribuna de Rome dit que les commandants des Alpines ont reçu l'ordre d'examiner minutieusement les frontières françaises. On se demande pourquoi.

### LA SCIENCE ET LA TOUR EIFFEL

Dans une conférence faite le 20 février 1889, M. Eiffel, énumérant les nombreuses expériences scientifiques que rendrait possibles la tour de 300 mètres, signalait entre autres l'étude de la composition chimique de l'air.

Nous apprenons que des essais viennent d'être commencés dans ce but.

C'est grâce à la bienveillance de M. Eiffel et de son conseil d'administration que ces expériences ont pu être entreprises et pourront être menées à bien. Elles dureront, en effet, plusieurs années, et semblent destinées à fournir des résultats intéressants, surtout au point de vue des productions gazeuses qu'un centre industriel comme Paris rejette constamment dans l'atmosphère.

### EXPOSITION A NEW-YORK

C'est décidément à New-York qu'aura lieu l'Exposition destinée à célébrer le quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb.

Le Comité de l'Exposition a fait choix du lieu où les bâtiments de cette Exposition devront s'élever.

Ce sera dans l'espace compris entre les 97<sup>e</sup> et 127<sup>e</sup> rues, la 4<sup>e</sup> avenue et la rivière du Nord ; on prendra, s'il en est absolument besoin, une partie du Central-Park, côté sud.

A peine les Américains viennent-ils de concevoir la place de leur Exposition qu'ils ont trouvé qui pourrait bien l'inaugurer.

Ils voudraient qu'en 1892 le jeune roi d'Espagne, en sa qualité de souverain du pays d'où partit Christophe Colomb pour son voyage

de découverte, fût chargé de présider l'inauguration de l'Exposition.

C'est lui qui, de sa main enfantine et royale, mettrait en mouvement, à l'aide d'un contact électrique, tous les moteurs enfermés dans la galerie des machines.

## ÉTRANGER

ESPAGNE ET MAROC. — On mande de Tanger, 23 septembre :

Un arrangement satisfaisant a été conclu entre l'Espagne et le Maroc.

Le Sultan a accordé toutes les demandes du gouvernement espagnol.

L'assassin de Casabianca a été condamné à mort.

LE TZAR A BERLIN. — Le Journal des Débats publie les dépêches suivantes :

« Berlin, 25 septembre.

» J'apprends de source certaine que le tzar, contrairement aux informations de la plupart des journaux, ne viendra pas à Berlin à la fin de septembre, mais qu'il fera sa visite à la cour impériale quand il quittera Copenhague et rentrera à Saint-Petersbourg. Il est certain aussi, quoi qu'on en ait dit, que M. de Giers n'assistera pas à l'entrevue des deux souverains. »

« Vienne, 25 septembre.

» On tient pour certain ici au ministère des affaires étrangères et dans le monde diplomatique que le tzar arrivera à Berlin le 1<sup>er</sup> octobre ; le prince de Bismarck assistera à l'entrevue des deux empereurs. »

## NOUVELLES MILITAIRES

### LES OFFICIERS DE RÉSERVE

Les officiers et assimilés de réserve qui devraient passer cette année dans l'armée territoriale seront maintenus dans leur situation actuelle.

Ceux d'entre eux dont le passage dans l'armée territoriale aurait été déjà prononcé seront réintégrés dans le cadre des officiers de réserve.

Les officiers et assimilés de l'armée territoriale qui ont été rayés des cadres comme ayant accompli le temps de service imposé par la loi du 27 juillet 1872 et qui, par suite de leur âge, sont encore astreints aux obligations militaires en vertu de la loi du 15 juillet 1889, seront réintégrés dans leur ancien grade s'ils en font la demande.

Les officiers et assimilés de réserve et de l'armée territoriale maintenus dans leur grade, bien qu'ayant satisfait aux obligations de la loi du 27 juillet 1872, qui sont âgés de moins de quarante-cinq ans, et qui demanderaient à être rayés des cadres, devront donner leur démission. Ils seront alors tenus d'achever comme soldats, avec les hommes de la classe à laquelle ils appartiennent, le temps de service imposé par la nouvelle loi.

## CONDITIONNELS

Les jeunes gens qui ont le droit de réclamer le bénéfice de l'article 53 de la loi du 27 juillet 1872 et qui n'ont pas encore déposé leur demande d'inscription pour l'engagement conditionnel, seront admis jusqu'au 15 octobre prochain à accomplir cette formalité.

Ceux de ces jeunes gens qui ne seraient pas actuellement pourvus des titres ou diplômes exigés par ledit article 53 seront inscrits, à titre provisoire, sous la condition qu'à la date du 11 novembre, antérieurement fixée comme dernière limite pour la signature des engagements, ils auront acquis lesdits titres ou diplômes.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### SCRUTIN DE BALLOTTAGE En Maine-et-Loire

Dimanche 6 octobre

#### CANDIDATS CONSERVATEURS

ARRONDISSEMENT DE BAUGÉ

Général de division LACRETELLE,  
député sortant.

ANGERS (1<sup>re</sup> circonscription)

M. AL. FAIRÉ, député sortant.

M. J. Combiér, maire de Saumur, candidat malheureux dans l'arrondissement de Baugé, adresse la lettre suivante aux électeurs :

« Messieurs les électeurs de l'arrondissement de Baugé

» Je remercie ceux d'entre vous qui m'ont honoré de leurs suffrages. Leur nombre n'est pas assez considérable pour me permettre de continuer la lutte au second tour de scrutin ; je retire donc ma candidature.

» Après comme avant le 22 septembre, je demeure convaincu de la nécessité de charger une Assemblée Constituante de réviser la funeste Constitution de 1875.

» A la prochaine consultation du suffrage universel, je me tiendrai à votre disposition si vous me faites l'honneur de me convier de nouveau à défendre ce programme dans votre arrondissement.

» Vive la République !

J. COMBIÉR,  
Maire de Saumur.

On remarquera que M. Combiér ne se désiste en faveur de personne : il se retire purement et simplement.

Ses électeurs qui ne voulaient ni du général Lacreteille, ni de l'opportuniste Benoist, ne resteront pas dans l'embarras : une nouvelle

candidature surgit dans l'arrondissement de Baugé.

M. Philippe Lelong, archiviste à Paris, a fait mercredi sa déclaration à la préfecture de Maine-et-Loire. Il se présente comme candidat indépendant à Baugé.

Par décret en date du 16 septembre 1889, M. R. Hubert a été nommé greffier de la justice de paix du canton Sud de Saumur, et en cette qualité il a prêté serment à l'audience du 27 septembre.

#### LES BOHÉMIENS VAGABONDS

Mercredi, vers six heures du matin, M. Corbineaui, jardinier, ile du Saule, était descendu à son jardin avec son fusil pour voir s'il ne trouverait pas quelque merle à tirer.

Il ne trouva pas ce qu'il cherchait, mais à sa grande surprise il vit s'enlir deux maraudeurs qu'il ne cherchait pas, et qui venaient de faire main-basse sur ses raisins.

Il les poursuivit, toujours son fusil à la main, en les traitant de voleurs et en leur disant, bien qu'il n'eut pas l'intention de le faire, qu'ils mériteraient un coup de fusil.

Un troisième larron qui faisait partie de la bande se jeta alors sur lui, lui arracha violemment son fusil et le jeta au loin sur la route où il se brisa.

Corbineaui père ayant voulu intervenir en faveur de son fils fut appréhendé au collet par ce misérable qui le traita de la belle façon, le rouant de coups de poings et de coups de pieds.

Les trois malfaiteurs ont été arrêtés vers dix heures par la gendarmerie.

Ils font partie du personnel de ces voitures ambulantes qu'on voit stationner à la pointe de l'île du Saule.

Ce canton est le refuge habituel de tous les vagabonds et bohémiens qui sont la terreur des habitants. Ceux-ci ont maintes fois réclamé près de l'autorité qui ne prend aucune mesure. Serait-ce à chacun de veiller à sa sûreté? Cette façon pourrait avoir de graves conséquences.

VILLEBERNIER. — Suicide. — Hier jeudi, 26 septembre, le sieur R..., propriétaire à Villebernier, a été trouvé pendu dans son hangar.

Cette mort si déplorable n'est attribuée qu'à une paralysie cérébrale qui avait enlevé les idées à ce digne homme.

Depuis un certain temps, l'on s'apercevait de ses divagations, et malgré les bons soins que lui prodiguait sa fille, il a profité de quelques instants d'absence pour mettre fin à ses jours.

Toute la population a été consternée

LES ROSIERS. — Avant-hier, dans l'après-midi, M. Charuau, fermier de M. Chalot-Pelé,

épiciier, stationnait dans le bourg sans avoir eu le soin d'enchaîner la roue de sa charrette. Son cheval assez vigoureux prit peur et descendit la place des Rosiers à toute vitesse.

Heureusement, arrivé dans la rue de la Croix, il ne rencontra rien sur son passage. C'est alors que M. Grimaud, avec une présence d'esprit et un courage digne d'éloges, laissa passer la charrette, puis, courant après, saisit les guides, arrêta le cheval, évitant par cela même un malheur qui devenait imminent, d'autant mieux qu'une victoria contenant toute une famille était sur le point d'être culbutée par la charrette.

#### M. GUIGNARD ET LE Patriote

Nous lisons dans l'Anjou du 23 septembre :

« Depuis lundi, nous savions que des pourparlers étaient engagés entre M. Guignard et le Patriote pour amener ce dernier à prêter son concours au docteur-maire.

» Aujourd'hui, le journal opportuniste publie en tête de ses colonnes le nom de M. Guignard, comme « candidat républicain » pour le scrutin de ballottage.

» Cette publication est suivie d'une lettre du maire, sollicitant l'appui du Patriote.

» Enfin, après cette lettre, vient une note du Patriote déclarant que, « scrupuleux observateur de la discipline républicaine », il accorde au concurrent de M. Peyssonnié le concours qui lui est demandé.

» Il semblerait résulter de ces divers documents que l'union est faite entre les républicains pour le scrutin du 6 octobre.

» Or, des renseignements puisés à une source sûre nous permettent d'affirmer que le Patriote n'aurait promis de se rallier à la candidature de M. Guignard qu'à la condition expresse que M. Guignard, s'il était élu, donnerait sa démission de maire. Le candidat du Ralliement aurait-il donc souscrit à cet engagement ?

» Si oui — comme tout nous porte à le croire — les électeurs voient quel risque ils courraient en votant pour le docteur Guignard. Ils s'exposeraient ainsi à ramener à l'Hôtel de Ville les opportunistes dont l'administration détestable a pesé si lourdement, pendant de longues années, sur la population angevine. Il y a là, pour les contribuables, une question d'un intérêt capital et une perspective peu attrayante, de nature à les faire sérieusement réfléchir.

» A quoi aurait-il donc servi de se débarrasser des Maillé, des Bouhier et C<sup>ie</sup>, s'il fallait retomber maintenant sous leur coupé? Eh bien ! le meilleur moyen d'éviter une pareille calamité, c'est tout simplement de voter pour M. Fairé.

» De cette façon, M. le docteur Guignard restera à la mairie d'Angers où il pourra rendre beaucoup plus de services à ses concitoyens

qu'au Palais-Bourbon, — et la petite coterie du Patriote en sera pour ses frais d'habiletés consues de fil rouge.

» Les électeurs ont trop de bon sens pour ne pas comprendre qu'ils ont tout intérêt à provoquer, par leurs votes, ce double résultat. »

Sous le titre : « Les exigences de la discipline », nous lisons dans le Journal de Maine-et-Loire d'hier :

« Nous comprenons parfaitement que deux adversaires battus par un troisième finissent, dans un esprit de parti, par s'entendre pour le déloger à son tour, s'ils le peuvent, mais c'est à la condition que la première lutte ait été courtoise entre eux, que les personnes aient été respectées et qu'on ne se soit pas accablé réciproquement de gros mots.

» Tel est du moins notre sentiment. Mais les républicains sont moins fiers ; en voici la preuve.

» Dans une lettre, datée du 24, M. le Dr Guignard supplie le Patriote de lui prêter son concours pour l'aider à vaincre le 6 octobre l'ennemi commun, c'est-à-dire M. Fairé. Être obligé d'implorer le concours du Patriote, après la campagne que l'on sait et dont nos murs portent encore la trace, savez-vous bien, Docteur, que jamais vous n'avez dû condamner un de vos clients à avaler une pilule plus amère ! Vous l'avez néanmoins. On vous a traité de traître à vos amis et vous voilà en posture suppliante devant ceux qui vous ont ainsi qualifié ; n'est-ce pas que le succès qu'on cherche coûte parfois bien cher ? Qu'est-ce donc quand les espérances du succès se changent, comme vous devez y compter, en irréparable échec ?

» Les opportunistes, de leur côté, et leur organe attitré ne sont pas à la noce. S'il est dur de teindre la main à celui qui vous a outragé, il ne l'est pas moins de se constituer le défenseur de celui qui vous a fait blakbouler. Aussi, voyez le piteux accueil que fait le Patriote aux propositions du Docteur. On tiendra les engagements pris, parce que la discipline l'exige, on obéira parce que c'est un devoir, mais on maintient sur les personnes et sur les événements les jugements portés et les regrets exprimés.

» N'est-ce pas que la nouvelle alliance repose sur l'estime et la sympathie réciproques ? Ah ! la discipline républicaine a de cruelles exigences ! »

Le Petit Courrier termine ainsi :

« Le Patriote aura beau user de tous les artifices de langage imaginables, il lui sera difficile de persuader à sa clientèle qu'il faut voter pour un homme qu'il représentait naguère encore comme un renégat et un traître. »

## LE CŒUR ET L'HONNEUR

Par Léon LECONTE

### QUATRIÈME PARTIE

#### III. — LES ANGOISSES DE RAOUL

Le soir de ce même jour, les voyageurs descendaient à Boulogne-sur-Mer, et se faisaient conduire à l'hôtel Christol.

— Comme ça, dit Callois, en se plantant devant Raoul et en se croisant les bras, comme ça, nous voilà à Boulogne !

— Tu le vois bien ! soupira le jeune homme en baissant la tête.

— Et dire que je suis parti hier matin pour Paris !... En voilà une farce ! en voilà une farce !...

Le pauvre Sabas ne pouvait revenir de son aventure.

— A table ! cria en ce moment le major ; on vient d'annoncer que le dîner est servi ; accueillons cette bonne nouvelle comme elle le mérite !

Dans la matinée du lendemain, 6 novembre,

Callois s'en vint trouver Raoul qui se disposait à accompagner Polly dans une promenade à travers la ville.

L'ex-garde-chasse avait l'air embarrassé.

— Tu as quelque chose à me dire, interrogea Raoul ; parle, ne te gêne pas !

— Voici l'affaire, déclara le bonhomme en prenant courage à deux mains, pendant que je suis si près d'Ingleville, le désir me vient d'y aller faire une apparition... Justement j'ai la chance de trouver l'occasion d'une voiture ; je vais en profiter... Qu'en pensez-vous ?

— Fais à ta guise, répondit son interlocuteur, seulement, permets-moi de te faire observer que tu es bien pressé de me quitter...

— Oh ! ce ne sera pas pour longtemps, répliqua Sabas, je serai de retour ce soir, par le train de huit heures.

— Va donc et au revoir.

Tous deux se serrèrent la main. Callois s'éloigna comme si le diable était à ses trousses.

— Quelle drôle d'idée prend donc à votre ami ! exclama Polly, lorsque Raoul lui eut appris le départ inattendu du vieux Sabas...

— Que voulez-vous, dit le jeune homme, il a vécu longtemps à Ingleville ; il s'en trouve

tout proche aujourd'hui, et ne peut résister à la tentation d'y aller faire un tour...

Elle se suspendit à son bras, et ils quittèrent l'hôtel, elle légère et le cœur plein de ravissement, lui accablé par l'angoisse et s'efforçant de paraître calme et joyeux.

Ils visitèrent, l'une après l'autre, les statues de Jenner, de Sauvage, l'inventeur de l'hélice, de Mariette, l'éminent égyptologue. La conversation tomba sur les beaux-arts.

— Si vous étiez peintre, Raoul, dit la jeune fille à demi-voix, je voudrais avoir mon portrait peint de votre main...

Il tressaillit involontairement. Elle s'en aperçut au frémissement de son bras.

— Mais vous n'êtes pas peintre, n'est-ce pas ? ajouta-t-elle.

Il rappela son énergie, et, faisant semblant de plaisanter :

— Peut-être !... il y a au monde des choses plus étonnantes que cela !...

Elle reprit :

— Moi j'aime à la folie la peinture et la musique. Si vous étiez peintre, que je serais heureuse !

— Eh bien, dit-il, supposez que je le suis...

Elle se mit à rire.

— Ne vous moquez pas de moi, murmura-t-elle tout bas, et laissez-moi bâtir, tout en nous promenant, un château en Espagne, comme mon oncle !

Elle fit une petite pause, semblant réfléchir.

— D'abord, poursuivit-elle, réglons notre temps... Je le diviserai, si vous le voulez bien, en quatre parties : printemps, été, automne et hiver.

— Je vous accorde cela... sans peine.

— Le printemps d'abord !... voyons le printemps... Nous le passerons tantôt en Écosse, tantôt en Suisse... Nous nous livrerons, pendant toute cette saison, à des promenades très longues, soit à pied, soit en voiture, jamais en chemin de fer. De ces excursions, vous rapporterez force croquis, je n'ai pas besoin de le dire.

— Et l'été ?

— Oh ! l'été, nous irons visiter les villes de bains, une année par ci, l'autre par là.

— Et que ferons-nous ?

— Le matin, nous nous tremperons dans la mer ; durant la chaleur du jour, vous peindrez, et je vous accompagnerai sur le piano ; le soir, nous assisterons à quelque assomant

## DEUX-SÈVRES

Nous lisons dans la *Recue de l'Ouest* :

« La victoire. — Nous avons le malheur d'avoir dans les Deux-Sèvres cinq députés républicains.

« Un seul est réélu. M. Goirand triomphe à Melle à une faible majorité, grâce à des moyens sur lesquels nous aurons à revenir.

« La Chambre nouvelle dont la majorité sera, nous l'espérons, bien révisionniste, aura à examiner cette élection.

« M. Maurice Aymé de la Chevrelière réunit sur son nom une minorité imposante.

« A Bressuire, M. le marquis de la Rochejacquelin est acclamé par son arrondissement qui, malgré les fanfaronnades et les odieuses manœuvres des républicains, lui donne une formidable majorité.

« A Parthenay, M. Taudière est élu avec 1.600 voix de majorité; nous pouvons être fiers de notre double succès dans les arrondissements de Parthenay et de Bressuire.

« Dans les deux circonscriptions de Niort, les députés républicains restent en ballottage. M. de La Porte est écrasé. Il ne réunit sur son nom que 4.000 voix et ses concurrents en ont près de 8.000.

« M. Arnouldet obtient un très grand nombre de voix, qui prouvent les sympathies et l'influence dont il jouit dans la 2<sup>e</sup> circonscription et les forces de notre parti.

« Dans la 1<sup>re</sup> circonscription, M. Antonin Proust est distancé également par ses deux concurrents. Nous espérons bien qu'il sera distancé définitivement par M. Caillat, au second tour de scrutin.

« La République opportuniste est battue et bien battue dans les Deux-Sèvres.

« Nos félicitations aux électeurs. »

## UN ÉTRANGE PRÉFET

C'est celui de la Mayenne qui, pour se venger d'une commune et du maire d'icelle, fait placarder dans ladite commune une affiche administrative où, après avoir traité le Conseil municipal de « rebelle à la loi », il dit que le maire révoqué, M. de Jourdan, parlait « l'argot des forçats »; il ajoute :

« Aux habitants de Montigné

« Il importe que les électeurs se pénètrent bien de cette idée que force restera, en définitive, à la loi.

« J'avais à cœur de leur exposer nettement cette situation au moment où le maire révoqué essaye, par une manifestation audacieuse, d'agiter la paisible et honnête population de Montigné.

« J'ai lu le placard qu'il vient de faire afficher dans la commune et que je me garde bien de faire enlever.

« Le style et le ton de ce document dénotent chez celui qui l'a signé un état mental sur-

quel, à défaut de la famille, l'administration, dans un intérêt d'ordre public, va se trouver obligée de veiller.

« Le préfet de la Mayenne, officier de la Légion d'honneur,

» BLONDIN. »

A quoi M. de Jourdan a répliqué par le télégramme suivant :

« Blondin, préfet de Constans, Laval

« Vous êtes un lâche, vous vous servez d'actes administratifs pour injurier.

» JOURDAN. »

Ce Blondin a voulu, par ses menaces et ses insolences, terroriser la commune dont il redoute le vote : les électeurs sauront lui répondre.

**TOURS. — Un mariage.** — Avant-hier matin, une foule considérable se pressait aux abords de l'église Saint-Etienne. On y célébrait le mariage du comte Lafont, fils de l'amiral Lafont, avec M<sup>lle</sup> Budan de Russé. Les nombreux amis des deux familles étaient venus assister à la bénédiction nuptiale qui a été donnée aux jeunes époux par Sa Grandeur M<sup>gr</sup> Bécél, évêque de Vannes.

Le high-life de Tours ainsi qu'une grande partie des officiers de la garnison étaient fort élégamment représentés à cette splendide cérémonie.

## UNE FAMILLE PATRIARCALE

Il existe à Roscoff (Finistère) une famille où l'on applique vraisemblablement de temps en temps la phrase fameuse de M<sup>me</sup> de Sévigné : « Ma fille, va dire à ta fille que la fille de sa fille pleure »

En effet, cinq générations, habitant toutes ensemble, composent la famille Ehrie Tanguy, ainsi composée :

Enfant : Marie Le Mat, 4 mois. — Mère : Marie L'Hottin, 23 ans. — Aïeules : Jeanne Mironnot, 42 ans; Marie Menut, 50 ans. — Bisaïeules : Henriette Guyader, 74 ans; Annette Guyader, 78 ans. — Trisaïeule : Ehrie Tanguy, 93 ans.

Toutes ces femmes assistaient dernièrement au baptême de la petite Marie Le Mat, dans l'église de Roscoff.

Dimanche 29 septembre 1889

A 2 HEURES DE L'APRÈS-MIDI

Dans la carrière du Carrousel de l'École de cavalerie

## GRANDE FÊTE DE GYMNASTIQUE

Donnée par la Société de Gymnastique, de Tir et d'Escrime l'Union Saumuroise, avec le concours des Sociétés de Niort, Loudun, Château-du-Loir, Cholet, Angers, et des Musiques de Saumur.

Elle sourit doucement et rougit.

— Et si nous nous ennuyons parfois ? demanda-t-il.

— Alors nous irons rendre visite aux pauvres et aux malades ! Nous n'attendrons même pas pour cela que l'ennui nous vienne !

— Que vous êtes bonne ! murmura-t-il en étouffant un soupir.

Ils entraient en ce moment à l'église Notre-Dame, dans la Haute-Ville. Elle lui offrit l'eau bénite et se signa.

Elle s'agenouilla devant le maître-hôtel, et, pendant quelques minutes, elle s'oublia dans sa prière.

A genoux auprès d'elle, il imita son exemple, demandant à Dieu de la rendre heureuse.

Le soir, Sabas, revint, comme il l'avait annoncé... Raoul n'osa l'interroger sur son petit voyage. Il semblait éviter le plus possible de parler d'Ingleville.

— La prochaine fois, fit le bonhomme, vous m'accompagnerez, n'est-ce pas ?

Raoul comprit sa pensée et courba le front.

— Oui, répondit-il, j'irai prier pour ceux qui dorment à jamais dans le cimetière du village.

## COMPAGNIE D'ORLÉANS

Une journée aux bords de la mer

Un train de plaisir pour une excursion sur les bords de la mer partira de Tours le samedi 28 septembre, à 8 heures 47 du soir.

Ce train prendra des voyageurs au départ de Tours et à toutes les stations intermédiaires comprises entre Tours et Ancenis inclusivement.

Il desservira les stations de Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Poulignen, Batz, Le Croisic et Guérande.

Prix des places aller et retour : de Tours à Angers exclu : 2<sup>e</sup> classe, 9 fr.; 3<sup>e</sup> classe, 6 fr.

Au retour, le départ du Croisic aura lieu le dimanche 29 septembre à 8 heures 30 du soir pour arriver à Tours le lundi à 4 heures 55 du matin.

## CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

10 Jours à Paris

Billets de famille à prix réduits

A partir du 7 septembre et jusqu'à la clôture de l'Exposition universelle, il est délivré par toutes les gares du réseau de l'État, aux familles composées d'au moins quatre personnes, des billets d'aller et retour pour Paris, comportant, sur le double des prix des billets simples, des réductions de 30 à 40 0/0, suivant le nombre des voyageurs.

Ces billets, valables pour 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée, pourront être prolongés de cinq jours, à deux reprises, moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

## BULLETIN FINANCIER

Paris, 26 septembre 1889.

Le 3 0/0 se maintient à 86.40, le 4 1/2 0/0 à 104.75. Cette attitude paraît satisfaisante après une avance rapide de près d'un point.

La hausse des sociétés de crédit se poursuit avec une certaine énergie. On est à 1,288 et 1,290 sur le Crédit Foncier. La cote des obligations fait, à chaque séance, de rapides progrès, et la trace de la dernière réaction est en train de disparaître.

La Banque de Paris et des Pays-Bas s'inscrit à 815.

La Société Générale fait 465.

La Banque d'Escompte s'élève à 518.75.

L'action du Crédit Lyonnais s'arrête à 690.

La Société de Dépôts et Comptes courants est tenue à 600.

Le 4 1/2 0/0 Portugais passe de 505 à 507.59 ; il faut voir encore 4 fr. de hausse d'ici mardi, car à 500, coupon détaché, le 4 1/2 0/0 se capitalisera encore au-dessus du 3 0/0.

Le Panama se négocie à 46.

Des réalisations pèsent sur l'action de la Tour Eiffel et la ramènent à 510.

L'Alpine a un marché très suivi à 200. Les acheteurs qui espèrent le cours de 250 nous paraissent voir juste.

Les cours des obligations des Chemins Argentins se redressent rapidement, on est à 420; l'obligation des Chemins de Santa-Fé monte à 392 et 393.

L'obligation des Chemins Economiques s'échange à 385.50.

## Bonne précaution !

Ouroux (Nièvre), le 10 mai 1889. — Je souffrais depuis longtemps de violents maux de tête et d'e-

tourdissements; une boîte de vos Pilules Suisses à 1 fr. 50 m'a parfaitement guéri. Je les recommande à tous les malades et je veux toujours en avoir chez moi. SAUTEREAU, clerc de notaire. (Sig. lég.)

## SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUIVANT DÉCRET DU 4 MAI 1864

CAPITAL: 120 MILLIONS

SIÈGE SOCIAL: 54 ET 56, RUE DE PROVENCE, PARIS

AGENCE DE SAUMUR

Rue du Marché-Noir, 49.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des C<sup>tes</sup> de l'Est, du Midi, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Etranger). — Billets de Crédit circulaires — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

## ÉPIGÉRIE GÉNÉRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR

P. ANDRIEUX.

Huile de colza épurée, 40 c. le 1/2 kilo. Chandelle perfectionnée, le paquet de 2 kil. 450 gr., 1 fr. 90.

Bougie, 1<sup>re</sup> qualité, 70 cent. le paquet.

Bougie extra, 85 cent. le paquet.

Bougie, double pression, 95 cent., défiant toute concurrence.

Hors ville, remise des droits d'octroi.

## GRANDE ENTREPRISE

DE

## VIDANGES INODORES

M. DUBOIS-RONCE, ENTREPRENEUR et ADJUDICATAIRE des vidanges inodores de la ville de Saumur, a l'honneur d'informer MM. les Propriétaires, qu'il fera une diminution sur l'adjudication acceptée par lui au-dessus de 4 mètres. — Prix : 5 francs. S'adresser de suite au bureau de Police et exiger les registres de l'adjudicataire.

Il prévient également le public qu'il tiendra tous les ENGRAIS nécessaires pour cultures et vignobles, analysés et garantis, et aux prix les plus modérés. — Matières desséchées : 6 fr. le mètre cube.

S'adresser, pour les commandes de toutes sortes, à son domicile, au PONT-FOUCHARD.

M. DUBOIS-RONCE, Diplômé et Breveté, a obtenu 28 médailles or et argent dans divers concours, et vient de recevoir une Médaille d'Or, pour ses engrais, à l'Exposition de Paris 1889.

M. DUBOIS-RONCE se rend dans les châteaux et maisons bourgeoises des environs.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

concert, ou plutôt nous nous livrerons à ces bonnes promenades que nous adorons tous deux.

— Voyons maintenant l'automne.

— L'automne, nous visiterons l'Espagne, le Portugal, l'Italie et la Grèce...

— Reste l'hiver...

— Dont nous passerons une bonne partie à Paris, la seule ville du globe où l'on entend de vraie musique !

— Ne sera-ce pas là une vie bien agitée, pour des gens qui aiment la tranquillité plus que tout au monde ?

— Quand nous serons las de cette existence, nous serons libre d'en changer...

— Développez votre « changement ».

— Mais, rien n'est plus simple. Nous habiterons, par exemple, une charmante maison de campagne, située quelque part entre une forêt et la mer ou un fleuve. Vous aurez votre atelier et votre bibliothèque, mon oncle un vaste fumoir, et moi une salle de musique...

— A quoi passerons-nous le temps ?

— Vous à peindre, mon oncle à fumer, moi à pianoter, tous les trois à nous promener, à rêver...

— Et à nous aimer !...

Et une larme roula le long de sa joue.

La journée du lendemain se passa, puis le jour suivant tout entier, et Raoul ne parlait plus de quitter Macdowal et sa nièce.

De son côté, Callois se gardait bien d'amener la conversation sur ce sujet.

Le malheureux jeune homme ne pouvait se décider à prendre un parti, et il en souffrait d'autant plus... Quelquefois, il était près à parler au major; un sourire, un regard de Polly, arrêtaient sur les lèvres de Raoul le mot qui allait lui échapper.

Alors, il se taisait, il s'accordait un délai, il remettait la chose au lendemain, ne sentant pas la force, pensait-il, de prendre une résolution encore.

— Et puis, se disait-il, une nuit qu'il invoquait en vain le sommeil rebelle, lorsque je l'aurai quittée, la pauvre enfant, que deviendra-t-elle? Pourra-t-elle supporter mon départ?... Comme elle va souffrir !

Il s'agitait sur son lit, fermant les yeux pour essayer de s'endormir, et n'y parvenait pas.

— Si elle pouvait cesser de m'aimer ! songeait-il. Je l'ai demandé à Dieu, et Dieu ne veut pas m'exaucer... Est-ce ma faute ?

Il s'interrogeait ainsi, et reprenait avec amertume :

— Oui, c'est ma faute !... J'aurais dû la fuir depuis longtemps; elle aurait fini par m'oublier. Le temps et l'absence, voilà les seuls remèdes à la passion ! Je suis coupable de ne l'avoir pas fait !

Il gémissait, s'accablant de reproches.

— Et maintenant, pensait-il, serai-je assez fort pour m'exiler loin d'elle?... Puis-je vivre sans elle?... Mon Dieu ! mon Dieu ! je ne le pourrai plus ! hélas ?

Il se mit à rire tout haut, d'un rire funèbre.

— Est-il bien nécessaire que je vive ! murmura-t-il. Pourquoi faire?... Le passé me déssole, le présent me désespère, — et rien ne m'apparaît dans l'avenir !

Son regard devint sombre.

— Pauvre Sabas ! dit-il tristement...

Déjà les premières lueurs de l'aurore dorraient l'horizon, et il n'avait pas dormi encore.

Comme il commençait à s'assoupir, les rumeurs matinales de la rue et du port vinrent l'éveiller.

(A suivre.)

Etude de M<sup>e</sup> Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 7.

## VENTE

SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

Aux enchères publiques

DE DIVERSES

### PIÈCES DE TERRE

Prés et Vigne

Situés commune d'Allonnes, arrondissement de Saumur.

L'ADJUDICATION aura lieu le SAMEDI 26 OCTOBRE 1889, à midi, à l'audience des saisies immobilières du Tribunal civil de première instance de Saumur, séant au Palais de Justice de ladite ville.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra:

Qu'en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du vingt-un septembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, à la vente aux enchères publiques et à l'extinction des feux des immeubles dont la désignation suit:

#### DESIGNATION

Ces immeubles sont situés commune d'Allonnes.

##### 1<sup>er</sup> Lot

Une pièce de terre en pré, sise au lieu dit la Montale, contenant onze ares, portée au plan cadastral de ladite commune sous le n° 564, section H, joignant au midi Auguste Renard et au couchant Harvé, exploitée par M. Goujon-Chevot.

Mise à prix ..... 25 fr.

##### 2<sup>e</sup> Lot

Un morceau de vigne, sis au lieu dit les Jouanneaux, contenant environ treize ares, porté au plan cadastral sous le n° 16, section K, joignant au levant Auguste Renard, au midi Fournier, exploité par M. Mabileau-Lambault.

Mise à prix ..... 30 fr.

##### 3<sup>e</sup> Lot

Une pièce de terre en pré naturel, sise au lieu dit le Clairé, contenant environ un hectare onze ares, portée au plan cadastral sous le n° 8, section G, joignant au midi M<sup>me</sup> Deniau, et au levant MM. Besnard et Ersart, exploitée par M. Bouju-Charrier.

Mise à prix ..... 500 fr.

Total des mises à prix : 555 fr.

#### PROCÉDURE

Des divers immeubles ci-dessus désignés ont été saisis à la requête de M<sup>me</sup> Anne Soyer, veuve de M. René Drussé, propriétaire et cafetière, demeurant ville de Bourgueil, sur M. Louis Renard, propriétaire, et dame Stéphanie Lecomte, son épouse, débiteurs solidaires, ayant demeuré à Chaumont, commune de Gizeux, et demeurant actuellement ensemble rue des Boires, à Saumur, suivant procès-verbal de M<sup>e</sup> RIFFAULT, huissier à Saumur, en date du premier août mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré.

Le procès-verbal de saisie a été dénoncé auxdits époux Renard-Lecomte, parties saisies, suivant exploit dudit M<sup>e</sup> RIFFAULT, huissier à Saumur, en date du deux août mil huit cent quatre-vingt-neuf, aussi enregistré.

Le procès-verbal de saisie et l'exploit de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur le trois août mil huit cent quatre-vingt-neuf, volume 45, n° 28 et 29.

Lecture a été faite à l'audience du samedi vingt-un septembre dernier, du Tribunal civil de Saumur, du cahier des charges déposé au greffe, en présence ou eux dûment appelés des créanciers inscrits, et par jugement en date dudit jour, le Tribunal a fixé l'adjudication des immeubles saisis à l'audience du samedi vingt-six octobre mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Il est déclaré ici que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

S'adresser, pour tous autres renseignements :

Soit à M<sup>e</sup> ALBERT, avoué à Saumur, poursuivant la vente ;

Soit au greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué-licencié soussigné.

Saumur, le vingt-sept septembre mil huit cent quatre-vingt-neuf.

L. ALBERT.

Enregistré à Saumur, le 28 septembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (757) Signé: L. PALUSTRE.

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

## A VENDRE

A l'amiable

UN PRÉ, situé dans la prairie du Godet, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, nommé le Pré-Piron, contenant environ cinquante-cinq ares y compris une douve, joignant d'un côté le fossé Chanvrié, d'autre côté la prairie du Godet et M. Bouvet, d'un bout le Thouet, et d'autre bout M. Avenir et autres.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire. (705)

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

## A VENDRE

à l'amiable

Une jolie petite propriété

Située au Clos-Violette, commune de Saumur,

Avec maison, cave, pressoir, vigne et jardin, le tout clos de murs, d'une superficie d'environ 30 ares, joignant d'un côté M. Galbrun, d'autre côté la nouvelle route de Fontevraut, et d'un bout M. Boret.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire. (706)

## A Louer présentement

MEUBLÉ OU NON MEUBLÉ

### GRAND APPARTEMENT

Au premier étage, rue Verte, 18,

Composé d'un salon, salle à manger, trois chambres à coucher, deux grands cabinets de toilette avec garde-robes, cuisine. Mansarde.

Cave, eau de Loire et gaz.

S'adresser rue de Poitiers, 46.

## MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean 1890

Habité par M. MINDET, employé receveur à la gare d'Orléans, route de Rouen, 21.

S'adresser à M. JULES LEBŒUF, à Brain-sur-Allonnes. (637)

## A VENDRE

### Grand Établissement

AVEC VENDANGEOIR

A l'usage du commerce de vin de Champagne, à Pierry, près Epernay (Marne).

S'adresser à M. PORQUET, propriétaire à Pierry, et à M<sup>e</sup> PISSIER, notaire à Saint-Martin-d'Ablouis (Marne). (715)

### Comptoir patriotique

## J. DELAGE

12, RUE SAINT-NICOLAS, 12 SAUMUR

Spécialité de vins naturels à emporter: Vins rouges à 0 fr. 40, 0 fr. 50, 0 fr. 60 et 0 fr. 70 le litre. Vin blanc à 0 fr. 50 le litre.

#### VINS FINS

Bordeaux, Madère, Frontignan et Malaga, depuis 1 fr. 25 la bouteille. Vermouth, Kirsch et Rhum, depuis 1 fr. 25 le litre.

Eau-de-vie, depuis 1 fr. 10. — Cognac, depuis 1 fr. 50 le litre.

Sirops de toutes sortes, 1<sup>er</sup> choix, depuis 1 fr. 50.

Liqueurs de toutes sortes, depuis 1 fr. 25.

Liqueurs des premières marques à des prix exceptionnels de bon marché.

#### VENTE SUR LE COMPTOIR

Vins blanc et rouge, le verre, 0 fr. 10.

Eau-de-vie, Kirsch, Menthe, Anisette, Cassis et Rhum, le petit verre, 0 fr. 10.

Absinthe ordinaire, 0 fr. 15.

Absinthe Pernod, 0 fr. 20.

Vermouth, Madère, Malaga, Frontignan, le petit verre, 0 fr. 15.

Fruits divers, 0 fr. 15. (692)

#### CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

## HAMMAM

### ÉTABLISSEMENT DE BAINS

A. LOROUET

DIRECTEUR

17, rue du Marché-Noir, Saumur

L'établissement est ouvert de 6 h. du matin à 10 h. du soir. Les dimanches et jours fériés, fermeture à 4 h. du soir.

Bains ordinaires, Turco-Romains, Russes et Médicinaux de toutes sortes, etc.

### GRANDS BAINS DE VAPEUR

MASSAGE, FRICTIONS, PÉDICURE

Salle de chaleur sèche,

Fumigations,

SALON DE REPOS

Hydrothérapie très complète

#### VIN DE QUINQUINA

Phosphaté à la Co a du Péron

### du D<sup>r</sup> VIAULD

Le plus efficace et le plus agréable des toniques.

DÉPÔT: A. Pradeau, pharmacien de 1<sup>re</sup> classe, Pharmacie Centrale, 27, rue de la Tonnelle. (408)

BON BICYCLE d'occasion à vendre. — Prix modéré. S'adresser au bureau du journal.

On demande UN COMMANDITAIRE

disposant de 300,000 fr. pour extension à affaire de 1<sup>er</sup> ordre et de toute sécurité. Intérêt garanti : 10 0/0.

S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME libéré du militaire, demande une place de valet de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

UN CULTIVATEUR marié, muni de bons renseignements, demande une place de garde, et sa femme une basse-cour à soigner. (716)

A LA

# VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre, Saumur.

## SPÉCIALITÉ D'UNIFORMES

POUR LE

# Collège Saint-Louis

Prix des Uniformes en magasin ou sur mesure

Veste drap bleu	45 fr.
Pantalon cuir bleu qualité supérieure	18 —
— — — — — ordinaire	17 —
Gilet — — — — — supérieure.	10 —
Casquettes extra	3 75

Des morceaux sont donnés avec chaque pantalon.

Fournitures de toutes sortes pour le Trousseau.

#### MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

## PILLET-BERSOULLÉ, S'

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

# LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.